

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### Travaux de réhabilitation des routes à Goma, Bukavu et Uvira

#### Objet de l'appel

Le gouvernement de la RDC a obtenu de l'Union européenne un financement pour la réhabilitation de voies urbaines et péri-urbaines. Il envisage de procéder rapidement à la contractualisation de 3 marchés séparés pour les travaux suivants :

- Bukavu : aménagement de l'accès au nouveau pont Ruzizi 1, la construction d'une aire de stationnement et de la route entre le pont et l'INSS (environ 1,6 km) ;
- Goma : aménagement de la route du port de Goma au rond-point des Banques (environ 2 km), assainissement de l'avenue entre le rond-point des banques et le rond-point Birere (1 km), aménagement des ronds-points des Parquets et Birere, construction d'une aire de stationnement au port de Goma.
- Uvira : Elargissement et reconstruction de la route entre la bifurcation de la RN5 et la frontière avec le Burundi (6,65 km), et construction d'une aire de stationnement.

D'autres travaux sont également prévus à moyen terme à Goma et Bukavu.

Le présent appel vise à constituer une base de données des entreprises susceptibles de participer à la réalisation de ces travaux et ayant la capacité de les mener à bien.

#### Constitution du dossier de manifestation d'intérêt.

Les entrepreneurs de travaux publics intéressés par tout ou partie de ces travaux produiront une lettre précisant par quel(s) marché(s) ils sont intéressés. Ces lettres seront accompagnées d'un dossier constitué comme suit :

- Les documents relatifs au statut juridique de l'entreprise ;
- Les bilans des trois dernières exercices clos ;
- La liste des moyens humains de l'entreprise, avec les qualifications du personnel principal ;
- La liste des matériels de chantier appartenant à l'entreprise, avec leur date de première mise en service et leur état ;
- La liste des travaux d'une valeur supérieure ou égale à 900.000 euros, réalisés par l'entreprise au cours des 8 dernières années. Mentionner l'état d'avancement des chantiers et le contact du client. Cette liste sera accompagnée le cas échéant, du certificat de réception des travaux.
- Tout renseignement additionnel que l'entrepreneur juge pertinent de porter à la connaissance du pouvoir adjudicateur.

#### Envoi des manifestations d'intérêts

Les entrepreneurs doivent envoyer leur manifestation d'intérêt et leur dossier, par le moyen de leur choix (courrier, postal, porteur, fax ou courrier électronique), à :

*Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED – COFED  
Bâtiment de la Direction Générale des Impôts – croisement des avenues des Marais et province  
Orientale – Kinshasa/Gombe. République Démocratique du Congo – Tél. : +243 81 555 36 44  
Fax : +243 81 555 36 49 E-mail : [cofed@cofed.cd](mailto:cofed@cofed.cd)*

Les dossiers des entreprises sont attendus pour le **31 juillet au plus tard**.

La publication d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le projet annoncé ni à consulter toutes les entreprises ayant répondu à cette AMI.